

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014
DELIBERATION N°2014-73

OBJET : Compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique du 23 octobre 2014.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

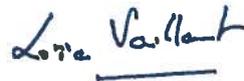
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les dispositions ayant reçu un avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique du 23 octobre 2014.

Fait à Tours, le 16 décembre 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT